

EN M A R C H E V E R S L A F O R M E

Site : www.marchesverslaforme.com

Mail : assoc.enmarcheverslaforme@gmail.com

Siège social : 14 rue serpentine 77380 Combs-la-Ville

Portable : 06 72 92 18 40

BULLETIN D'ADHESION 2025-2026

L'adhésion ne sera valable qu'après la remise du dossier complet

Pièces à fournir : 1 photo (seulement lors de la 1^{ère} adhésion) - certificat médical ou questionnaire de santé FNSMR (voir verso)

Adhésion annuelle : 60 €

Cette cotisation comprend la licence + assurance FNSMR et les marches encadrées de septembre à juin
Des marches pourront être organisées durant les périodes de vacances scolaires selon disponibilités des encadrants

Prix des marches non adhérent : 10 €

Le prêt des bâtons est inclus lors de ces marches

Location des bâtons : 5 €

(Seuls les bâtons spécifiques à la marche nordique non rétractables sont autorisés)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° téléphone :

N° portable :

Adresse e-mail :

Profession :

Sports pratiqués :

Problèmes de santé à signaler :



EN M A R C H E V E R S L A F O R M E

Site : www.marchesverslaforme.com

Mail : assoc.enmarcheverslaforme@gmail.com

Je soussigné (e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association « En marche vers la forme »

J'autorise l'association à utiliser les photos prises pendant les activités pour sa promotion (dont Internet)

OUI NON *« entourer l'item choisit »*

Nota : les membres ne pourront s'opposer aux diffusions internes (entre adhérents) de photos prises par d'autres ; Toutefois chacun s'engage à ne pas diffuser de photos ayant un caractère dégradant pour la personne.

Evolution du Certificat médical : Suite à la loi du 02 mars 2022, l'accès aux clubs sportifs pour les pratiquants est facilité en supprimant l'obligation de présenter un certificat médical pour les majeurs

A ce titre la F.N.S.M.R a décidé de le remplacer au profit d'un questionnaire de santé adapté, spécifique à la F.N.S.M.R.

A compter du 1^{er} septembre 2023,

Tous les licenciés sportifs majeurs devront remplir le questionnaire santé et attester auprès de l'association que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut ils seront tenus de fournir un certificat médical attestant l'absence de toute contre-indication à la pratique du sport de moins de 6 mois.

Le questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical.

*Si vous avez répondu NON à toutes les questions : fournir l'attestation avec le bulletin d'adhésion.

*Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : Certificat médical obligatoire.

Mode de paiement (cocher la case correspondante)

Chèque : Espèces : Virement : Autre (préciser) :

Le

Signature

EN MARCHÉ VERS LA FORME

Site : www.marchesverslaforme.com

Mail : assoc.enmarcheverslaforme@gmail.com

EXTRAIT du REGLEMENT INTERIEUR saison 2025-2026

Notre association créée en 2003 a pour objet la pratique de la marche nordique, activité sportive de plein air qui consiste en une marche technique et dynamique avec des bâtons spécifiques de marche. D'origine finlandaise, elle est dérivée du ski de fond.

Ouverte à tous elle est majoritairement pratiquée en activité loisirs elle peut néanmoins être pratiquée en compétition. En 2020, notre association reconnue d'intérêt général a reçu un avis favorable de la DGFP au regard du régime fiscal du mécénat prévu aux articles 200 et 238 du CGI permettant d'émettre des reçus fiscaux à ses donateurs.

Depuis 2021, notre association est certifiée Prescri'forme

Adhésion

Toute personne désirant adhérer à l'association doit :

- S'acquitter de la cotisation annuelle, dont le montant est révisé et fixé chaque année par les membres du conseil d'administration de l'association.

La cotisation annuelle comprend l'encadrement des marches, l'affiliation à la fédération, assurance comprise durant l'activité hors compétition et déplacement, lors du trajet c'est l'assurance du propriétaire du véhicule qui prendra en charge.

- Compléter et signer le questionnaire santé.
- Remettre à l'association un dossier complet.
- S'engager à respecter toutes les consignes concernant la technique et la sécurité délivrées par l'encadrant.
- Respecter les valeurs de l'association (convivialité, tolérance, respect de l'autre)
- Lire, signer et respecter le règlement intérieur.
- Chaque nouvelle adhésion est soumise à l'agrément du conseil d'administration.
- Lors des séances, les marcheurs /ses) doivent être en possession du document « d'informations médicales » complété.

Non adhérent

- Les personnes non adhérentes doivent avoir leur propre assurance et devront s'acquitter à chaque sortie d'une participation (prêt des bâtons offert) pour l'encadrement.
- Une décharge de responsabilité sera fournie pour être complétée et remise à l'encadrant.
- En début de saison deux séances de découverte seront gratuites.

Marche nordique

- Des marches nordiques seront proposées de septembre à juin y compris durant les vacances scolaires selon disponibilités des encadrants.
- En règle générale quatre sorties sont proposées par semaine.
- Séances de deux heures les lundis, jeudis et samedis,
- Trois heures les dimanches, selon la saison et la météo une marche de cinq heures par mois sera proposée.
- Des séances d'une sont proposées dans le cadre du sport santé.
- Le calendrier des marches est consultable sur notre site.
- Afin de permettre une bonne gestion (organisation et encadrement), les participants doivent au préalable s'inscrire sur le site de l'association.
- Les marches peuvent être annulées au dernier moment :
 - 1°) Pour des raisons météo (en général à partir de la vigilance orange)
 - 2°) Ou indisponibilité des encadrants.

Matériel & location

- Seuls les bâtons spécifiques à la marche nordique sont autorisés, l'utilisation d'autres bâtons (alu ou rétractable) n'est pas acceptée avec la méthode que nous préconisons.
- Il ne sera pas demandé de caution aux personnes louant le matériel, mais si l'utilisateur vient à les endommager, par non-respect des consignes ou volontairement, il lui sera demandé selon la valeur des dégâts, une participation pour réparation ou rachat neuf. Le détail du prix des bâtons sera présenté dans ce cas.
- Chaque participant (adhérent ou pas) à la sortie se charge de ses effets, de sa boisson (et au besoin de son repas), sauf avis contraire donné par le bureau de l'association.

EN MARCHÉ VERS LA FORME

Site : www.marchesverslaforme.com

Mail : assoc.enmarcheverslaforme@gmail.com

Encadrants

- Tous les encadrants de l'association sont bénévoles et s'acquittent de leurs cotisations, ils ont reçu une formation à la technique de la marche nordique et à son enseignement,
- Formation certifiée marche nordique santé.
- Ils sont détenteurs du PSC1.
- Ils font don à l'association de leurs frais kilométriques en échange d'un reçu leur permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Stages

- Pour les week-ends et stages organisés par l'association, les participants membres de l'association et leurs proches sont prioritaires.
- **L'inscription définitive** se fait **après réception du paiement (acompte + solde)**. Le **paiement** se fait **en une seule fois** ou possibilité de paiements échelonnés (acompte de 25 % + solde en un ou plusieurs chèques à l'ordre « En marche vers la Forme ») Le règlement peut être remis en main propre ou par courrier à l'adresse de l'association. *Le dernier chèque sera prélevé au moment du versement du solde du stage (en général un mois avant la date du séjour).*
- Si le nombre de place est atteint, les personnes supplémentaires sont mises en liste d'attente, l'association se chargera de demander le cas échéant et s'il y a lieu des places supplémentaires d'hébergement.

Prix pour les non-adhérents : prix adhérents environ + 10 %

- Dans le cas d'un **désistement** plusieurs possibilités :
 - **Adhérent** :
 - Cas de force majeure, remboursement intégral
 - Autres cas :
 1. Jusqu'à 1 mois avant le départ : Remboursement moins l'acompte sauf si remplacement
 2. Moins 1 mois avant le départ remboursement de 50% du stage sauf si remplacement
 - **Non-adhérent** :
 - Cas de force majeure¹, le bureau procédera au remboursement moins 10 %
 - Autres cas :
 1. Jusqu'à 1 mois avant le départ : Remboursement moins l'acompte sauf si remplacement
 2. Moins 1 mois avant le départ remboursement de 20% du stage sauf si remplacement

Attention le dernier chèque sera prélevé au moment du versement du solde du stage ; en général 1 mois avant.

- Chacun trouvera un moyen pour se rendre sur le lieu de villégiature.

¹ Sont considérés comme cas de force majeure

- *Raisons de santé : envoi d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de déplacement.*
- *Événement familial : attestation de décès ou de maladie grave d'un participant ou d'un parent d'un participant (grands-parents, père mère, enfant)*
- *Changement de situation professionnelle : sur présentation d'une attestation de l'employeur indiquant l'embauche ou le licenciement ou le changement impératif des dates de congés*
- *Sinistre : procès-verbal de destruction des locaux privés ou professionnels ou de destruction totale du véhicule.*

Exclusions : grèves, émeutes, embarras de la circulation provoquant retard ou difficultés de se rendre sur le lieu du séjour ou week-end, panne ou mauvais état du véhicule, conditions météorologiques.